

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 06 décembre 2021 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité, formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE
MADAME CHRISTINE PELLETIER, CONSEILLÈRE
MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE
MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, CONSEILLER
MADAME JOHANNE DESCHÊNES, CONSEILLÈRE
MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LEFRANÇOIS, CONSEILLER
MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item *divers* ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-02

ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-03

ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 novembre 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de soixante-dix-neuf-mille-cinq-cent-trois-dollars et quarante-et-un-cents (79,503.41\$) de déboursés et de quinze-mille-sept-cent-neuf-dollars et vingt-six-cents (15,709.26\$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de quatre-vingt-quinze-mille-deux-cent-douze-dollars et soixante-sept-cents (95,212.67\$).

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n'y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-04

DÉPÔT-ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE-JUILLET À DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose devant le Conseil municipal le rapport semestriel concernant l'état comparatif de la situation financière pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt du rapport semestriel concernant l'état comparatif de la situation financière pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 par le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-05

DÉPÔT-ÉTAT COMPARATIF COURANT-EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose devant le Conseil municipal l'état comparatif courant pour l'exercice financier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt de l'état comparatif courant pour l'exercice financier 2021.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-06

DÉPÔT-DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, chaque membre du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Andrew Turcotte au poste de maire;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Madame Christine Pelletier au poste de conseillère numéro 1;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Madame Johanne Dion au poste de conseillère numéro 2;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Réginald Desrosiers au poste de conseiller numéro 3;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Madame Johanne Deschênes au poste de conseillère numéro 4;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois au poste de conseiller numéro 5;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Fidélio Simard au poste de conseiller numéro 6.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-07

DÉPÔT-REGISTRE DE DÉCLARATIONS D'UN AVANTAGE REÇU ET ACCEPTÉ PAR UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé le registre de déclarations d'un avantage reçu et accepté par un membre du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt du registre de déclarations d'un avantage reçu et accepté par un membre du Conseil municipal par le directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-08

AUTORISATION-REMBOURSEMENT D'UN MONTANT DE 5,500.00\$ AU FONDS DE ROULEMENT À MÊME LE BUDGET 2021

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire rembourser un montant de 5,500.00\$ au Fonds de roulement à même le budget 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le remboursement d'un montant de 5,500.00\$ au Fonds de roulement à même le budget 2021.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-09

DÉPÔT-LISTE DES ARRIÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose la liste des arriérages de taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt de la liste des arriérages de taxes municipales par le directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-10

AUTORISATION-PAIEMENT DE DEUX (2) SEMAINES DE VACANCES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier va prendre deux (2) semaines de congé de maladie en décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier demande au Conseil municipal de lui payer ses deux (2) semaines de vacances annuelles prévues en décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le paiement des deux (2) semaines de vacances annuelles du directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-11

DÉPÔT-RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ-ADOPTION DU BUDGET 2021-COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a transmis un rapport d'audit de conformité de l'adoption du budget 2021 de la Municipalité de Sainte-Félicité en date du 23 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a reçu et pris connaissance du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt du rapport d'audit de conformité de l'adoption du budget 2021 de la Municipalité de Sainte-Félicité transmis par la Commission municipale du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-12

DÉPÔT-RAPPORT D'AUDIT DE NON-CONFORMITÉ-ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a transmis un rapport d'audit de non-conformité de l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations 2021 de la Municipalité de Sainte-Félicité en date du 23 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a reçu et pris connaissance du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt du rapport d'audit de la non-conformité de l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021 de la Municipalité de Sainte-Félicité transmis par la Commission municipale du Québec;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité n'a jamais adopté de programme triennal d'immobilisation et que pour l'exercice financier 2022, un programme triennal d'immobilisations sera adopté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-13
AUTORISATION DE PAIEMENT-DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1-PROJET
DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'EAU ET D'ÉGOÛT SANITAIRE DU
TRONÇON I019-PROJET : 53-2-08023-20-03-EXCAVATIONS LÉON
CHOUINARD ET FILS LTÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 pour le projet de remplacement de conduite d'eau potable et d'égoût sanitaire du tronçon I019-Projet : 53-2-08023-20-03 à Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement du décompte progressif numéro 1, à Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée concernant le projet de remplacement de conduite d'eau et d'égoût sanitaire du tronçon I019-Projet : 53-2-08023-20-03 pour un montant de trois-cent-quarante-trois-mille-trois-cent-trente-six-dollars et soixante-cents (343,336.60\$), taxes incluses, et ce, selon les recommandations de Monsieur Marc Lussier de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-14
AUTORISATION DE PAIEMENT-DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2-PROJET
DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'EAU ET D'ÉGOÛT SANITAIRE DU
TRONÇON I019-PROJET : 53-2-08023-20-03-EXCAVATIONS LÉON
CHOUINARD ET FILS LTÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 pour le projet de remplacement de conduite d'eau potable et d'égoût sanitaire du tronçon I019-Projet : 53-2-08023-20-03 à Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement du décompte progressif numéro 2, à Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée concernant le projet de remplacement de conduite d'eau et d'égoût sanitaire du tronçon I019-Projet : 53-2-08023-20-03 pour un montant de cent-vingt-sept-mille-quatre-cent-soixante-neuf-dollars et dix-sept-cents (127,469.17\$), taxes incluses, et ce, selon les recommandations de Monsieur Marc Lussier de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-15
AUTORISATION DE PAIEMENT-DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3-PROJET
DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'EAU ET D'ÉGOÛT SANITAIRE DU
TRONÇON I019-PROJET : 53-2-08023-20-03-EXCAVATIONS LÉON
CHOUINARD ET FILS LTÉE

CONSIDÉRANT QUE LA Municipalité de Sainte-Félicité doit autoriser le paiement du décompte progressif numéro 3 pour le projet de remplacement de conduite d'eau potable et d'égoût sanitaire du tronçon I019-Projet : 53-2-08023-20-03 à Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement du décompte progressif numéro 3, à Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée concernant le projet de remplacement de conduite d'eau et d'égoût sanitaire du tronçon I019-Projet : 53-2-08023-20-03 pour un montant de vingt-six-mille-cent-cinquante-cinq-dollars (26,155.88\$), taxes incluses, et ce, selon les recommandations de Monsieur Marc Lussier de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-16
DÉPÔT-LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES-CANDIDATS DU
SCRUTIN DU 07-11-2021

CONSIDÉRANT QUE les candidats du scrutin du 07-11-2021 ont transmis au directeur général et secrétaire-trésorier la liste des donateurs et rapport de dépenses pour les municipalités de moins de 5000 habitants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses pour les municipalités de moins de 5000 habitats de tous les candidats du scrutin du 07-11-2021.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-17

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX-CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire nommer des représentants municipaux sur le comité de la Corporation de développement de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité nomme Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois comme représentant municipal et Monsieur Réginald Desrosiers comme représentant municipal substitut sur le comité de la Corporation de développement de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-18

NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE MUNICIPALE-COMITÉ DES LOISIRS DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire nommer une représentante municipale sur le comité des loisirs du Centre Sportif Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité nomme Madame Christine Pelletier comme représentante municipale sur le comité des loisirs du Centre Sportif Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-19

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX-COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire nommer des représentants municipaux sur le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité nomme Messieurs Jean-Sébastien Lefrançois et Fidélio Simard comme représentants municipaux sur le Comité consultatif d'urbanisme.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-20

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX-COMITÉ MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂNÉS)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire nommer des représentants municipaux sur le Comité MADA (Municipalité Amie des Aînés);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité nomme Mesdames Johanne Dion et Johanne Deschênes comme représentantes municipales sur le Comité MADA (Municipalité Amie des Aînés).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-21

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX-POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire nommer des représentants municipaux sur le comité de la politique familiale municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité nomme Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et Monsieur Andrew Turcotte (substitut) comme représentants municipaux sur le comité de la politique familiale municipale.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-22

NOMINATION D'UNE PERSONNE RESSOURCE MUNICIPALE-CONDITION FÉMININE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire nommer une personne ressource municipale sur la condition féminine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité nomme Madame Christine Pelletier comme personne ressource municipale pour les dossiers sur la condition féminine.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-23

NOMINATION DE PERSONNES RESPONSABLES-JARDIN DU CÔTEAU

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire nommer des personnes responsables pour le Jardin du Côteau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité nomme Madame Johanne Deschênes et Monsieur Réginald Desrosiers (substitut) comme personnes responsables pour le Jardin du Côteau.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-24

SENTIERS MUNICIPAUX-RESPONSABILITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE les sentiers municipaux sont sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire nommer une personne responsable du dossier des sentiers municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité officialise que les sentiers municipaux sont sous la responsabilité de la municipalité;

QUE Madame Johanne Dion est nommée comme personne responsable du dossier des sentiers municipaux.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-25

DEMANDE D'INSTALLATION DE POTEAUX-PARCOURS DE LICORNES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du projet sur le parcours de licornes de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Sainte-Félicité demande à la municipalité de procéder à l'installation de poteaux dans le sol dans les sentiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire nommer une personne responsable pour le dossier du parcours de licornes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise les travaux d'installation de poteaux dans le sol dans les sentiers municipaux pour le projet du parcours de licornes;

QUE Monsieur Réginald Desrosiers soit nommé responsable municipal pour le dossier du projet sur le parcours de licornes de la MRC de La Matanie.

ENGAGEMENT D'UN 1^{ER} CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT-SAISON HIVERNALE 2021-2022

Ce dossier est reporté à une prochaine séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-26

ENGAGEMENT D'UN 2^E CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT-SAISON HIVERNALE 2021-2022-MONSIEUR RÉAL BOUCHARD

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Réal Bouchard avec description de tâches et de salaire comme deuxième (2^e) chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1.- Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2.- D'autoriser l'engagement de Monsieur Réal Bouchard comme deuxième (2^e) chauffeur des véhicules de déneigement de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2021-2022 aux conditions décrites dans le contrat approuvé par le Conseil municipal;

3.- D'autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer le contrat d'engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-27

ENGAGEMENT D'UN 3^E CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT-SAISON HIVERNALE 2021-2022-MONSIEUR GINO SAVARD

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Gino Savard avec description de tâches et de salaire comme troisième (3^e) chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1.- QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2.- D'autoriser l'engagement de Monsieur Gino Savard comme troisième (3^e) chauffeur des véhicules de déneigement de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2021-2022 aux conditions décrites dans le contrat approuvé par le Conseil municipal;

3.- D'autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer le contrat d'engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-28

ENGAGEMENT D'UN 4^E CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT-SAISON HIVERNALE 2021-2022-MONSIEUR DENIS SAVARD

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Denis Savard avec description de tâches et de salaire comme quatrième (4^e) chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1.- QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2.- D'autoriser l'engagement de Monsieur Denis Savard comme quatrième (4^e) chauffeur des véhicules de déneigement de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2021-2022 aux conditions décrites dans le contrat approuvé par le Conseil municipal;

3.- D'autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer le contrat d'engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-29

AUTORISATION-FORMATIONS OBLIGATOIRES-ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux ont l'obligation de suivre des formations obligatoires durant leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les élus municipaux ont l'obligation de suivre les formations obligatoires durant leur mandat;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité assume tous les frais reliés aux formations.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-30

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER-FÊTE DE NOEL-COMITÉ DES LOISIRS DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier formulée par le comité des loisirs de Sainte-Félicité pour l'achat de cadeaux aux enfants pour la fête de Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accorde un soutien financier d'un montant de mille-cinq-cents-dollars (1,500.00\$) au Centre Sportif Sainte-Félicité pour l'achat de cadeaux pour les enfants

QUE le montant soit pris dans le poste budgétaire numéro 02 70190 970.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-31

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER-CERCLE DES FERMIERES DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier formulée par le Cercle des Fermières de Sainte-Félicité pour aider à payer 2 à 3 mois de loyer au coût de 230.00\$ par mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accorde un soutien financier d'un montant de quatre-cent-soixante-dollars (460.00\$) représentant le paiement de deux (2) mois de loyer au Cercle des Fermières de Sainte-Félicité;

QUE le montant soit pris dans le poste budgétaire numéro 02 70190 970.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-32

DEMANDE D'APPUI AU PROJET DES GRANDS JARDINS DU 733-PROGRAMME VOLET 4-FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le comité des Grands Jardins du 733 désire faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme Volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de la Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité appui le projet des Grands Jardins du 733 pour une demande d'aide financière dans le cadre du programme volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matanie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-33

DEMANDE DE DÉNEIGEMENT-ROUTE DE L'ANSE-À-LA-CROIX-MONSIER GILLES ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d'une correspondance du 1^{er} décembre 2021 de Monsieur Gilles St-Laurent demandant à la municipalité l'autorisation afin qu'il puisse effectuer le déneigement de la route de l'Anse-à-la-Croix pour se rendre à son chalet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris en considération la demande formulée par Monsieur Gilles St-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise Monsieur Gilles St-Laurent à effectuer le déneigement de la Route de l'Anse-à-la-Croix pour la saison hivernale 2021-2022 avec son équipement de déneigement, et ce, à ses frais, mais conditionnel à ce que **la route ne soit pas déneigée en totalité et en pleine largeur** afin que les motoneiges puissent circuler durant toute la saison hivernale;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande à Monsieur Gilles St-Laurent de fournir au directeur général, une preuve de couverture de responsabilité en vigueur de son assureur;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité se dégage de toute responsabilité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-34

ADJUDICATION DE SOUMISSION-INSTALLATION WIFI AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la soumission de la MRC de la Mitis pour l'installation WIFI au centre communautaire de Sainte-Félicité au montant de 1275.71\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adjuger la soumission à la MRC de La Mitis au montant de 1,275.71\$, taxes incluses pour l'installation du WIFI au centre communautaire et de rajouter l'installation d'un point d'accès extérieur WIFI, non inclus dans la soumission.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-35

DÉPÔT-PROJET DE PLAN D'ACTION MADA

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a reçu un projet de plan d'action MADA pour la municipalité`

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit en prendre connaissance pour commentaires avant approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt du projet de plan d'action MADA.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-36

UTILISATION DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT les difficultés occasionnées pour l'utilisation du gymnase de l'École de Sainte-Félicité avec la direction;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue entre l'École de Sainte-Félicité de Sainte-Félicité et la Municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une rencontre soit organisée avec la direction de l'école de Sainte-Félicité afin de régler les difficultés occasionnées pour l'utilisation du gymnase de l'école.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-37

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ-MONSIEUR PIERRE SIMARD-VENTE DE PARTIES DE LOTS CONTIGUS À MONSIEUR YOHAN LACASSE

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation formulée par Monsieur Pierre Simard auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de vendre à Monsieur Yohan Lacasse deux (2) parties de lots contigus (lots visés par la demande : 3168822, 3168823 du Cadastre du Québec) à un emplacement résidentiel pour le rendre conforme au règlement de lotissement de la municipalité dans le but éventuellement de refaire l'installation septique et donner un meilleur accès à l'arrière de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande formulée par le demandeur est conforme au règlement de zonage en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité appui la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de Monsieur Pierre Simard afin de vendre à Monsieur Yohan Lacasse deux (2) parties de lots contigus (lots visés par la demande : 3168822, 3168823 du Cadastre du Québec) à un emplacement résidentiel pour le rendre conforme au règlement de lotissement de la municipalité dans le but de refaire l'installation septique et donner un meilleur accès à l'arrière de la propriété.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les onze (11) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h56, Fin : 20h24)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-38

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 06 décembre 2021, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 20h25.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.

ANDREW TUCOTTE
MAIRE

YVES CHASSÉ, GMA
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

